



Berlin, le 20/04/2022  
Affaire suivie par : Axel Darut,  
Manon Assier (Citeo), Emmanuel  
Lagrandeur-Bouessy, Antoine  
Leclercq (SER de Berlin)

## Economie circulaire : le couple franco-allemand, malgré ses différences, peut créer une dynamique dans l'UE

Résumé : Cette note comparative, réalisée en collaboration avec Citeo, étudie les convergences et les complémentarités en matière d'économie circulaire entre l'Allemagne et la France, pour mieux cerner les opportunités qu'elles offrent dans le cadre du Green Deal européen. Si, depuis leurs positions de pionniers au début des années 1970, les deux pays avaient évolué différemment en termes de stratégie, de temporalité et de mise en œuvre, la période récente voit la mise en place d'une certaine convergence franco-allemande. Par ailleurs, les différences historiques peuvent offrir des spécialisations de chaque côté du Rhin, qui ne pourront que profiter à l'UE, plus que jamais en quête d'autonomie stratégique sur la question des matières premières.

### I. Des positions historiques de précurseurs mais des évolutions différentes

L'Allemagne et la France se sont dotées de législations sur l'économie circulaire et la gestion des déchets dès les années 1970, faisant de ces pays de véritables pionniers en Europe et dans le monde. Mise en application concrète du principe de pollueur-payeur et pièce maîtresse de la gestion des déchets, **la responsabilité élargie des producteurs (REP) fête en 2022 ses 30 ans** des deux côtés du Rhin (mise en place en 1991 en Allemagne, 1992 en France).

Après le début des années 1990, l'Allemagne a imposé son leadership en matière de réutilisation des déchets. L'Allemagne a notamment **adopté dès 1996 la Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)**, loi-mère sur l'économie circulaire, l'une des premières aussi significatives en Europe : une nouvelle responsabilité y est **accordée aux fabricants pour le cycle de vie entier de leurs produits, même après usage**. En parallèle de la consigne « volontaire » largement répandue pour les bouteilles en verre et en plastique rigide, la **mise en place en 2003 d'une consigne obligatoire pour tout emballage à usage unique** de boisson soulignait encore la volonté de l'Allemagne de renforcer son leadership sur l'économie circulaire.

Bien plus récemment, la France s'est dotée de son « pendant de la KrWG allemande », avec la **loi de transition énergétique pour une croissance verte** en 2015, qui reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et l'accompagne **d'objectifs chiffrés** : - **10% de déchets ménagers, 65 % de taux de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes ; - 50 % de mise en décharge en 2025 par rapport à 2010**. Si bien que la France dépasse parfois certains objectifs de l'Union européenne. A l'inverse, **l'évolution des lois allemandes s'est limitée à des amendements** de lois existantes. Et si le recyclage du plastique y est efficace, toute chose égale par ailleurs, **l'Allemagne produit plus de 3 Mt de déchets d'emballages plastiques par an (2 Mt pour la France)**, sa production de déchets d'emballages toute matière confondue ayant par ailleurs augmenté de **+18 % depuis 2010**.

## II. Aujourd'hui, une opportunité de leadership commun dans le cadre du Green Deal

[Pour la première fois depuis 30 ans, les deux pays semblent alignés dans leur ambition.](#) **Le nouveau gouvernement allemand** (SPD-Verts-FDP), dans son accord de coalition fin 2021, veut renforcer le cadre réglementaire du pays en réduisant la consommation de matières premières et en accélérant la circularité des matériaux. L'accord prévoit notamment l'adaptation et la révision du cadre juridique existant, avec **l'adoption d'une « stratégie nationale économie circulaire »** avec des **objectifs clairs, ambitieux et juridiquement contraignants**. Du côté français, **la loi AGECE** (anti-gaspillage pour une économie circulaire), adoptée en 2020, fixe 5 objectifs : sortir du tout jetable, **mieux informer** les consommateurs, lutter contre le gaspillage et développer les solutions de réemploi, **agir contre l'obsolescence programmée**, et produire plus durablement (notamment avec **l'éco-conception**).

[L'Allemagne et la France sont complémentaires sur les technologies vertes au service de l'économie circulaire \(recyclage notamment\).](#) **La demande mondiale en technologies spécialisées dans le recyclage ne va que croître** dans les prochaines années, et les économies françaises et allemandes, dans le cadre de projets communs, peuvent **offrir à l'Union Européenne une place de choix dans la concurrence mondiale** liée à ces nouvelles technologies. Pionnière sur le secteur, le chiffre d'affaires de l'Allemagne pour l'économie circulaire s'élevait à **24 Mds €, soit 16 % de part de marché mondiale en 2020**. Selon un rapport du ministère fédéral de l'Environnement, sur les autres « technologies vertes » (mobilité durable, efficacité énergétique, agriculture durable...), la part de marché allemande n'excédait jamais les 12 %, soulignant que les **technologies d'économie circulaire sont le véritable point fort de l'Allemagne**. Dans cette perspective, l'Allemagne accueille de nouveaux projets de recyclage sur son territoire (ex. TOMRA et Borealis). Quant à la France, elle accompagne avec volontarisme les investissements, dans le cadre de ses **programmes France Relance 2020, et plus récemment France 2030**, ainsi que lors du sommet attractivité Choose France. Des projets de recyclage moléculaire et de recyclage d'emballage PET sont notamment mis en œuvre.

[Entre objectifs environnementaux et recherche d'autonomie stratégique, l'Union européenne a tout à gagner d'une coopération renforcée franco-allemande.](#) Consciente de ses **dépendances en matières premières, exacerbées par la pandémie et les crises géopolitiques**, le développement d'une économie circulaire et plus durable, **un des piliers de la politique environnementale de la PFUE**, est un outil du renforcement de cette souveraineté et s'appuie sur le rôle premier de la coopération franco-allemande pour faire progresser les sujets d'économie circulaire dans le cadre du Pacte vert européen.

[Pour développer cette coopération renforcée, il pourrait notamment être recommandé de mettre l'accent sur deux enjeux communs :](#)

- **L'écoconception au service de la durabilité des matériaux** : développer le réemploi et investir dans les filières ; atteindre, voire harmoniser, les objectifs de réduction et d'incorporation de matière recyclée fixés par l'Union Européenne (grâce à l'éco-modulation) ;
- **Le développement d'outils économiques accélérant la compétitivité** : renforcer le marché de matières premières secondaires (inciter à l'augmentation du contenu recyclé) ; favoriser l'investissement.

## ANNEXES

**Tableau Benchmark de la production de déchets d'emballages en Allemagne et en France et des taux de recyclage respectifs**

Type de déchets d'emballages ménagers	Déchets produits (tonnes)	Taux de recyclage total	Taux de recyclage dans le pays	Taux de recyclage dans d'autres pays de l'UE	Taux de recyclage hors-UE	Pays
<b>Tout types de déchets d'emballages ménagers</b>	18,9 M (2019 & 2018)	63,2 % (2019) 68,5 % (2018)	54,6 % (2019) 58 % (2018)	7% (2019) N/A (2018)	1,6 % (2019) N/A (2018)	<b>Allemagne</b>
	12,6 M (2019) 13,1 M (2018)	63,4 % (2019) 66,2 % (2018)	45,1 % (2019) 47,1 % (2018)	15,3 % (2019) 16,6 % (2018)	3% (2019) 2% (2018)	<b>France</b>
<b>Emballages en plastique</b>	3,2 M (2019 & 2018)	43,3 % (2019) 47,1 % (2018)	37,5 % (2019) 40,8 % (2018)	5 % (2019) N/A (2018)	0,8 % (2019) N/A (2018)	<b>Allemagne</b>
	2,3 M (2019 & 2018)	26,9 % (2019 & 2018)	14,7 % (2019) 14,2 % (2018)	12,2 % (2019) 12,4 % (2018)	0,1 % (2019) 0,2 % (2018)	<b>France</b>
<b>Emballages en papier / carton</b>	8,2 M (2019) 8,3 M (2018)	80,6 % (2019) 86,8 % (2018)	65,8 % (2019) 68,2 % (2018)	11,5 % (2019) N/A (2018)	3,3 % (2019) N/A (2018)	<b>Allemagne</b>
	4,9 M (2019) 5 M (2018)	91,4 % (2019) 92,4 % (2018)	53,9 % (2019) 51,5 % (2018)	30,2 % (2019) 34,7 % (2018)	7,3 % (2019) 6 % (2018)	<b>France</b>
<b>Emballages en verre</b>	3 M (2019) 2,9 (2018)	78 % (2019) 83% (2018)	72,8 % (2019) 77,3 % (2018)	4,8 % (2019) N/A (2018)	0,3 % (2019) N/A (2018)	<b>Allemagne</b>
	2,8 (2019 & 2018)	77,1 % (2019) 76,2 % (2018)	75,5 % (2019) 74,3 % (2018)	1,2 % (2019 & 2018)	0,5 % (2019) 0,8 % (2018)	<b>France</b>
<b>Emballages en métal</b>	1 M (2019) 990 m (2018)	70,9 % (2019) 91,7 % (2018)	68,9 % (2019) 90,6 % (2018)	2 % (2019) N/A (2018)	0 % (2019) N/A (2018)	<b>Allemagne</b>
	563 m (2019) 524 m (2018)	83,4 % (2019) 87,1 % (2018)	64,8 % (2019) 68,2 % (2018)	18,4 % (2019) 18,8 % (2018)	0,2 % (2019) 0,1 % (2018)	<b>France</b>

M : millions

m : milles

Source : Analyse Citeo des [données Eurostat](#), 2022